



## **Déclaration liminaire de la FSU du CTSD de la Nièvre du 15 mars 2013**

Nous ouvrons ce CTSD alors que le parlement examine le projet de texte relatif à la refondation de l'École après une large consultation. Pour la FSU qui a participé activement à cette concertation, la loi sur la refondation de l'École doit prendre en compte l'avis des personnels qui vont porter sur le terrain sa mise en œuvre. C'est à cette condition que le système éducatif pourra réduire les déterminismes sociaux et résorber les sorties sans qualification.

Dans le même temps le débat sur les rythmes scolaires reste vif et continue de susciter beaucoup d'inquiétudes tant chez les personnels que dans la population. Ces inquiétudes ont encore été avivées par les récentes déclarations du Ministre. La FSU dénonce la méthode employée sur cette question importante qui nécessite la recherche d'un consensus.

Une autre réforme en chantier, celle de l'orientation scolaire semble chaotique. Alors que l'urgence en terme d'orientation scolaire est de recruter massivement des conseillers d'orientation titulaires avant que ceux-ci ne deviennent minoritaires, les ministères tiennent des discours contradictoires sur le devenir des CIO. Le service public d'orientation ne gagnera rien à être morcelé en 26 régions, alors que tous les observateurs de la vie économique disent que le marché du travail est de plus en plus national. La FSU demande que l'on arrête de jouer avec les nerfs des personnels et que les CIO comme les COPsy restent gérés par l'État.

Quant aux transferts de la carte des formations professionnelles aux régions, il nous semble comporter le risque d'une conception « régionalisante » de l'offre de formation purement en adéquation avec les bassins d'emplois et les entreprises locales alors que les « frontières régionales » n'ont aucune réalité pour la recherche d'emploi, et que l'offre de formation a besoin d'une anticipation qui ne peut exister sans une vision globale de notre économie.

Sur le thème de la préparation de la rentrée dans le second degré :

En lycée, il est fondamental de faire disparaître rapidement les errements de la précédente réforme qui pose d'énormes problèmes dans les établissements : nouvelles épreuves de langues vivantes, des programmes impossibles à traiter en SES et en histoire-géographie, un cadrage encore mal défini des épreuves de Sciences Physiques,

....

En lycée professionnel, la précédente réforme des bac pro doit être remise en cause : l'augmentation de la durée de stage avec un rajeunissement lié à la réduction de la durée de formation pose de réels problèmes. Ce n'est pas de semaines de stage supplémentaires dont ont besoin les élèves, mais de connaissances, de savoirs, qui les mènent à un métier, mais aussi qui leur fournit les outils de la réflexion. Il s'agit de former de bons professionnels, mais aussi des citoyens.

Dans les collèges comme les lycées généraux, technologiques ou professionnels, la

multiplication d'examens réalisés à l'interne de l'établissement (CCF, CCA, ECE, ..... ) pour des raisons essentiellement économiques alourdit le travail des enseignants qui doivent organiser les épreuves et concevoir des sujets, perturbe les temps d'apprentissage, remet en cause l'anonymat des candidats et l'équité de traitement. Sur tous ces sujets, la FSU demande des mesures rapides et concertées.

C'est pour porter l'ensemble des demandes évoquées précédemment et une revalorisation des salaires et des conditions de travail, que la FSU appelle à une manifestation nationale le samedi 6 avril à Paris.

Concernant le projet d'évolution des postes pour notre département qui a été porté à notre connaissance, la FSU ne comprend pas le solde de -4, alors que le département reçoit une dotation augmentée d'environ 14 ETP en heures postes par rapport à celle de l'an passé. Supprimer des postes en établissement dans notre département semble en contradiction avec les ambitions affichés par le Ministère, et traduites dans les dotations horaires départementales pour les différents niveaux du second degré. La FSU renouvelle donc sa demande d'implantation de plus de postes fixes dans les établissements dès lors que cette implantation est pérenne et satisfaisante en terme de conditions de travail.

Enfin, plusieurs établissements ont par l'intermédiaire de leur conseil d'administration refusé le TRMD proposé au motif que la DHG attribuée à l'établissement était insuffisante, certaines délégations ont été reçues ou le seront dans les semaines qui viennent. La FSU soutient les demandes des personnels. Les établissements ne doivent pas réduire la qualité d'accueil des élèves en raison de contraintes de dotations. De même, il faut en finir avec les pressions pour faire accepter des heures supplémentaires aux enseignants ou les compléments de service dont l'origine provient uniquement de contrainte lié au ratio d'HSA imposé à l'établissement.